



Système du Programme canadien pour l'épargne-invalidité – Guide des essais d'industrie

28 juillet 2026



Système du Programme canadien pour l'épargne-invalidité – Guide des essais d'industrie

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2026

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. : Em12-162/2026F-PDF

ISBN : 978-0-662-41808-5 ISBN



Table des matières

Liste des acronymes	4
Liste des tableaux	5
Versions.....	6
Historique des versions du document	6
Termes clés et définitions	7
1. Introduction	9
1.1 Objet.....	9
1.2 Portée.....	9
1.3 Calendrier.....	9
1.4 Confidentialité.....	9
2. Processus d'essai de l'industrie	10
2.1 Création de fichiers	10
2.2 Soumission de fichiers.....	10
2.3 Traitement des fichiers.....	11
2.4 Résultats du traitement des transactions	11
2.5 Fichiers de sortie du système du PCEI.....	11
3. Critères de réussite des essais d'industrie	12
3.1 Circonstances nécessitant des essais d'industrie.....	12
3.2 Critères de volume	12
3.3 Taux de réussite.....	13
4. Annexes	14
4.1 Annexe A : Essai complet	14
4.2 Annexe B : essai de transfert et de correction	21
4.3 Annexe C : essai de roulement d'épargne-retraite.....	23
4.4 Annexe D : essai de roulement d'épargne-études	25



Liste des acronymes

ARC

Agence du revenu du Canada

BCEI

Bon canadien pour l'épargne-invalidité

EDSC

Emploi et Développement social Canada

GTI

Guide des essais d'industrie

ID

Identification

NAS

Numéro d'assurance sociale

NE

Numéro d'entreprise

NID

Normes d'interface de données

PAI

Paie d'aide à l'invalidité

PCEE

Programme canadien pour l'épargne-études

PCEI

Programme canadien pour l'épargne-invalidité

PVI

Paie de voyage pour invalidité

RAS

Registre d'assurance sociale

REEI

Régime enregistré d'épargne-invalidité

SCEI





Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité

SGTSF

Service géré de transfert sécurisé de fichiers

RE

Responsable

TE

Type d'enregistrement

Liste des tableaux

Tableau 1 : Exigences d'essai du fichier 1 – Transactions d'enregistrement du contrat

Tableau 2 : Exigences d'essai du fichier 2 – Transactions liées aux scénarios de transfert de contrat et aux choix du REID ainsi que transactions visant à renommer le contrat, mettre à jour le bénéficiaire, ajouter le titulaire, mettre à jour le titulaire et ajouter/mettre à jour le consentement

Tableau 3 : Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions financières, demande de cotisation et/ou de subvention et demande de bon

Tableau 4 : Exigences d'essai du fichier 4 – Transactions de correction des demandes de cotisation et/ou de subvention, d'arrêt de la demande de bon, de suppression d'un titulaire et de révocation du consentement

Tableau 5 : Exigences d'essai du fichier 5 – Transactions liées au PAI, au PVI, ainsi que transactions de remboursement et de fermeture du contrat

Tableau 6 : Exigences d'essai du fichier 6 – Transactions d'annulation et transactions relatives aux rapports

Tableau 7 : Fichier 1A – Données de référence

Tableau 8 : Fichier 1B – Données de référence

Tableau 9 : Exigences d'essai du fichier 2A – Transactions de l'émetteur cessionnaire

Tableau 10 : Exigences d'essai du fichier 2B – Transactions de l'émetteur cessionnaire

Tableau 11 : Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions de l'émetteur cédant

Tableau 12 : Exigences d'essai du fichier 4 – Transactions de correction des cotisations

Tableau 13 : Fichier 1 – Données de référence

Tableau 14 : Exigences d'essai du fichier 2 – Transactions de roulement d'épargne-retraite

Tableau 15 : Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions d'annulation du roulement d'épargne-retraite





Tableau 16 : Fichier 1 – Données de référence

Tableau 17 : Exigences d'essai du fichier 2 – Transactions de roulement d'épargne-études

Tableau 18 : Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions d'annulation du roulement d'épargne-études

Versions

Numéro de version : 3.3

Date de la version : juillet 2026

Historique des versions du document

Version : 1.0

- **Date :** 3 septembre 2008
- **Description :** version initiale

Version : 1.0

- **Date :** 6 octobre 2008
- **Description :** version définitive

Version : 1.1

- **Date :** 27 février 2009
- **Description :** ajout des exigences des NID pour la version 1.2 dans l'annexe A, remplacement du terme « ViaSafe » par « SGTsf » et mise à jour de l'adresse postale.

Version : 1.2

- **Date :** 20 juillet 2009
- **Description :** modification de l'annexe A pour supprimer les exigences en matière d'âge.

Version : 2.0

- **Date :** 23 novembre 2009
- **Description :** ajout des exigences des NID pour la version 2.0 à l'annexe A.

Version : 2.1

- **Date :** 1^{er} février 2010
- **Description :** ajout des exigences des NID pour la version 2.1.

Version : 2.1

- **Date :** 20 septembre 2010
 - **Description :** ajout des exigences de transfert des NID pour la version 2.1.
- 



Version : 2.2

- **Date** : 30 décembre 2010
- **Description** : ajout des exigences des NID pour la version 2.2.

Version : 2.3

- **Date** : 31 août 2011
- **Description** : ajout des exigences des NID pour la version 2.3.

Version : 3.1

- **Date** : 31 mars 2013
- **Description** : ajout des exigences des NID pour la version 3.1.

Version : 3.1

- **Date** : 6 septembre 2013
- **Description** : mise à jour du nom du ministère et autres changements mineurs.

Version : 3.1

- **Date** : 1^{er} mars 2020
- **Description** : retrait des transactions épisodiques liées aux choix relatifs au CIPH et transactions épisodiques d'annulation de ces choix de l'annexe A.

Version : 3.3

- **Date** : juillet 2026
- **Description** : mise à jour suivant le renouvellement du processus d'essais d'industrie et de conformité Web.

Termes clés et définitions

Mandataire

Organisation à laquelle les responsabilités énoncées dans une convention d'émetteur ont été confiées. EDSC exige une lettre de l'émetteur indiquant qui sera son mandataire, ainsi qu'une lettre du mandataire acceptant la responsabilité des tâches décrites dans la lettre de l'émetteur.

Mandataire autorisé

Organisation qui envoie des renseignements par voie électronique au système du PCEI et qui reçoit des paiements de subvention et de bon du PCEE. Cette organisation doit être l'émetteur du REEI telle qu'approuvée par l'ARC ou un mandataire administratif pour l'émetteur du REEI.

Émetteur

Organisation responsable de l'administration du REEI, de la SCEI et du BCEI et, plus précisément, celle qui a obtenu l'approbation du régime type de REEI auprès de l'ARC.





Cycle de production

Terme utilisé pour décrire le traitement des transactions de l'industrie par le système du PCEI.

Protégé

Protection de renseignements particulièrement sensibles présentant un risque élevé de préjudice pour des personnes ainsi que des groupes précis du public ou des intérêts privés. Ces renseignements sont marqués « Protégé » et sont conservés dans des zones sécurisées.

Fournisseur de services

Organisation désignée par le mandataire pour fournir des services de soutien à l'égard de l'administration du REEI.



1. Introduction

Le GTI du système du PCEI décrit les lignes directrices et les procédures requises pour mener à bien les essais d'industrie du système du PCEI. Il doit être lu conjointement avec la version actuelle des [NID du système du PCEI](#).

1.1 Objet

L'objectif des essais d'industrie est de s'assurer que les émetteurs peuvent fournir des données de qualité dans les fichiers qu'ils soumettent au PCEE pour traitement, en réduisant le nombre de transactions erronées et rejetées. Par ailleurs, le processus d'essai d'industrie aide les institutions financières à s'assurer que leur système est prêt à déclarer des transactions au système du PCEI et à en recevoir.

1.2 Portée

Ce document se limite au processus d'essai d'industrie et comprend des critères permettant de satisfaire aux exigences correspondantes.

1.3 Calendrier

Les mandataires autorisés peuvent à tout moment planifier une période d'essai avec l'équipe des services électroniques. Une fois qu'un fichier d'essai a été transféré au PCEE, un courriel doit être envoyé à la boîte aux lettres des essais d'industrie à l'adresse suivante EDSC.CN.PCEE.TESTDEINDUSTRIE-INDUSTRYTESTING.CESP.NC.ESDC@esdc-edsc.gc.ca, comme indiqué dans la [section relative à la soumission des fichiers](#) du processus d'essai d'industrie.

1.4 Confidentialité

Les fichiers d'essai fournis par les mandataires autorisés peuvent contenir des données réelles, telles que des renseignements sur le NAS ou de l'information financière, et sont considérés comme des renseignements de niveau « Protégé ». Les renseignements sur le volume de données et les renseignements propres au client sont considérés comme des renseignements de nature concurrentielle et sont traités de façon confidentielle, tout comme les résultats des essais. Les renseignements particuliers concernant un émetteur, un mandataire ou un fournisseur de services ne seront pas divulgués à d'autres émetteurs, mandataires ou fournisseurs de services.

Tous les fichiers d'essai doivent être transférés au PCEE en utilisant la méthode sécurisée spécifiée dans la [section relative à la soumission des fichiers](#) du processus d'essai d'industrie. Les fichiers d'essai soumis en violation de cette exigence de sécurité ne seront en aucun mis à l'essai.

2. Processus d'essai de l'industrie

Les mandataires autorisés doivent créer des données d'essai et transmettre des fichiers de données au PCEE aux fins d'essai. Les données sont ensuite traitées par l'équipe des services électroniques et, une fois l'essai terminé, les résultats sont renvoyés au mandataire autorisé pour examen.

2.1 Création de fichiers

Le mandataire autorisé est responsable de créer et de transmettre au PCEE un fichier ou un ensemble de fichiers aux fins d'essai. Les fournisseurs de services doivent soumettre des fichiers distincts pour chaque mandataire qu'ils représentent. Les noms de fichiers doivent être précédés de « CDSPT ».

Veuillez consulter la [section Annexes](#) pour obtenir des renseignements sur les types et les volumes de transactions requis pour chaque essai.

Remarque : la méthode utilisée pour créer les transactions dans les essais d'industrie doit être la même que celle utilisée en production.

2.2 Soumission de fichiers

- Le SGTSF est le logiciel de connectivité Internet approuvé par EDSC pour la transmission de fichiers par voie électronique. Les fichiers peuvent être envoyés pour être mis à l'essai par l'industrie une fois que les essais de connectivité ont été effectués avec succès.
- Les fichiers d'essai envoyés par le SGTSF ne sont pas automatiquement mis en file d'attente pour les essais. Un courriel doit être envoyé à la boîte aux lettres de l'industrie à l'adresse suivante EDSC.CN.PCEE.TESTDEINDUSTRIE-INDUSTRYTESTING.CESP.NC.ESDC@esdc-edsc.gc.ca une fois que les fichiers d'essai ont été transférés avec succès au PCEE. Le courriel doit contenir les renseignements suivants :
 - nom de l'émetteur, du mandataire et du fournisseur de services, le cas échéant;
 - noms de fichiers soumis à l'essai;
 - nom et coordonnées des personnes chargées de transmettre les données et d'extraire les résultats;
 - préciser si les données réelles sont incluses dans les fichiers d'essai (le régime type et les numéros d'entreprise fournis par l'ARC doivent être utilisés pour les essais d'industrie);
 - version des NID ou numéro de version du PCEI utilisé pour les essais;
 - instructions de traitement spéciales (p. ex., des cas d'essai spéciaux tels qu'une simulation de plusieurs cycles de production).

2.3 Traitement des fichiers

Chaque essai d'industrie est traité par rapport à une base de données non remplie. La raison en est de donner au mandataire un contrôle total sur l'environnement de données utilisé pour les essais et de faciliter l'interprétation des résultats. Le mandataire est responsable de la préparation de l'environnement d'essai en soumettant au PCEI un fichier contenant les données de référence, telles que les contrats, les bénéficiaires et les titulaires. Les fichiers suivants doivent être soumis et seront traités dans l'ordre indiqué dans la [section Annexes](#).

Les processus de validation du RAS et de l'ARC sont simulés dans l'environnement d'essai et toutes les règles de validation sont automatiquement passées.

2.4 Résultats du traitement des transactions

Les volumes de transaction et les taux de réussite sont communiqués au mandataire dans le rapport sur les résultats du traitement de la production à l'issue du traitement des fichiers d'essai. Les volumes cumulés et les taux de réussite seront fournis dans les cas où plusieurs fichiers ont été envoyés et traités au cours du même cycle.

2.5 Fichiers de sortie du système du PCEI

À la fin de chaque cycle de production simulé, les fichiers de sortie suivants seront générés (le cas échéant) et renvoyés au mandataire :

- un fichier d'erreurs (.err);
- un fichier de traitement des transactions (.pro);
- un fichier sur l'état d'avancement du contrat (.reg), si applicable;
- un fichier d'extraction des renseignements sur le transfert (.xfr), si applicable;
- un fichier d'admissibilité du bénéficiaire au CIPH (.dtc), si applicable.

Remarque : veuillez consulter la version actuelle des [NID du système du PCEI](#) pour une description du format des fichiers de sortie.

Une fois reçus, les fichiers de sortie du système du PCEI doivent être chargés dans le système du mandataire autorisé afin de mettre à jour les transactions traitées et d'inscrire, dans son système, tout montant lié à la SCEI et au BCEI.

3. Critères de réussite des essais d'industrie

Le rapport sur les résultats de traitement de la production généré par le système du PCEI indique le taux de réussite des fichiers d'essai d'industrie soumis par les mandataires autorisés. Le rapport fournit le volume et les taux de réussite de qualité selon le type de transaction. Les exigences minimales requises pour réussir les essais d'industrie sont détaillées dans la [section Annexes](#). La mise à l'essai de la transaction de roulement d'épargne-études et de la transaction de roulement d'épargne-retraite n'est pas obligatoire, sauf si l'émetteur prévoit de mettre en œuvre la fonctionnalité de roulement dans son système.

Seuls les régimes types approuvés par l'ARC (ceux utilisés dans les fichiers de données de production) seront acceptés lors des essais d'industrie. Les transactions effectuées sur la base de régimes types non approuvés seront rejetées.

3.1 Circonstances nécessitant des essais d'industrie

Les essais d'industrie sont requis dans les circonstances suivantes, liées à l'activité et au système :

- un nouvel émetteur du REEI;
- la mise en œuvre de la fonctionnalité de roulement d'épargne-études;
- la mise en œuvre de la fonctionnalité de roulement d'épargne-retraite;
- l'ajout d'un mandataire autorisé;
- un changement de fournisseur de services;
- un transfert de régime type;
- une mise à jour ou une conversion du système.

Des essais d'industrie peuvent également être exigés dans certaines circonstances liées à des activités ou au système, autres que celles énumérées ci-dessus. L'émetteur est responsable de communiquer avec l'équipe d'inscription du PCEE à l'adresse **NC-INSCRIPTION_ENROLMENT-GD@esdc-edsc.gc.ca**, laquelle assurera la coordination avec l'équipe des services électroniques du PCEE. Une fois informée des circonstances, l'équipe des services électroniques du PCEE indiquera aux promoteurs les essais à effectuer.

Une répétition des essais d'industrie sera nécessaire lorsque les transactions soumises génèrent à répétition des taux d'erreur inacceptables dans l'environnement de production. Dans les cas où des taux d'erreur inacceptables persistent, l'émetteur ou le mandataire peuvent être suspendus de l'envoi de fichiers de production au système du PCEI jusqu'à ce que des taux d'erreur plus faibles soient établis dans le cadre d'essais d'industrie.

3.2 Critères de volume

Les exigences en matière de volume de transactions pour les différents essais d'industrie sont détaillées dans la [section Annexes](#).

3.3 Taux de réussite

Les exigences minimales en matière de taux de réussite pour les différents types d'essais d'industrie sont définies dans la [section Annexes](#). Les taux de réussite sont calculés sur la base du rapport entre le nombre de transactions traitées avec succès (aucune erreur n'est générée) et le nombre de transactions traitées par type de transaction.

4. Annexes

Cette section présente les exigences en matière de type et de volume de transaction, ainsi que les exigences en matière de taux de réussite minimum pour les différents types d'essais d'industrie.

4.1 Annexe A : Essai complet

L'annexe A présente les détails des transactions liées au PCEI requises pour un cycle complet d'essais d'industrie.

Remarque : chaque fichier doit être mis à l'essai avec succès avant de passer au suivant, jusqu'à ce que toutes les exigences de chaque fichier soient satisfaites.

4.1.1 Exigences d'essai du fichier 1 – Transactions d'enregistrement du contrat

Tous les composants d'un dossier d'enregistrement de contrat (101-01, 101-02, 101-03) doivent être soumis dans le même fichier d'essai, et chacun des trois composants doit avoir le même numéro de transaction de l'émetteur. Il faut attribuer le statut « enregistré » aux contrats soumis dans le fichier 1 avant la soumission du fichier 2.

Tableau 1 : Exigences d'essai du fichier 1 – Transactions d'enregistrement du contrat

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
101	01	Renseignements sur le contrat (sans les informations sur le RE)	95 %	90 %	25
101	02	Renseignements sur le bénéficiaire	95 %	90 %	25
101	03	Renseignements sur le titulaire	95 %	90 %	25
101	01	Renseignements sur le contrat (avec les informations sur le NAS du RE)	95 %	90 %	25

101	02	Renseignements sur le bénéficiaire	95 %	90 %	25
101	03	Renseignements sur le titulaire	95 %	90 %	25
101	01	Renseignements sur le contrat (avec les informations sur le NE de l'organisation)	95 %	90 %	25
101	02	Renseignements sur le bénéficiaire	95 %	90 %	25
101	03	Renseignements sur le titulaire	95 %	90 %	25

4.1.2 Exigences d'essai du fichier 2 – Transactions liées aux scénarios de transfert de contrat et aux choix du REID ainsi que transactions visant à renommer le contrat, mettre à jour le bénéficiaire, ajouter le titulaire, mettre à jour le titulaire et ajouter/mettre à jour le consentement

Dans un scénario de transfert, un nouveau dossier d'enregistrement du contrat (101-01, 101-02, 101-03) doit être déclaré pour le « nouveau » contrat. La transaction liée à un contrat 101-01 doit avoir l'indicateur de transfert défini à « Y » (Oui) et les valeurs pour « autre régime type » et « autre contrat » doivent correspondre aux valeurs existantes dans la base de données d'essai.

Tableau 2 : Exigences d'essai du fichier 2 – Transactions liées aux scénarios de transfert de contrat et aux choix du REID ainsi que transactions visant à renommer le contrat, mettre à jour le bénéficiaire, ajouter le titulaire, mettre à jour le titulaire et ajouter/mettre à jour le consentement

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
101	01	Renseignements sur le contrat (sans les informations sur le RE/transfert = Y)	95 %	90 %	5
101	02	Renseignements sur le bénéficiaire	95 %	90 %	5
101	03	Renseignements sur le titulaire	95 %	90 %	5

101	01	Renseignements sur le contrat (avec les informations sur le NAS du RE/transfert = Y)	95 %	90 %	5
101	02	Renseignements sur le bénéficiaire	95 %	90 %	5
101	03	Renseignements sur le titulaire	95 %	90 %	5
101	01	Renseignements sur le contrat (avec les informations sur le NE de l'organisation/transfert = Y)	95 %	90 %	5
101	02	Renseignements sur le bénéficiaire	95 %	90 %	5
101	03	Renseignements sur le titulaire	95 %	90 %	5
102	11	Renommer du contrat	95 %	90 %	5
201	02	Mise à jour du bénéficiaire	95 %	90 %	5
201	03	Mise à jour du titulaire	95 %	90 %	5
201	13	Ajout d'un titulaire	95 %	90 %	5
202	01	Ajout ou mise à jour du consentement	95 %	90 %	5
501	03	Choix du REID	95 %	90 %	5

4.1.3 Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions financières, demande de cotisation et/ou de subvention et demande de bon

Les renseignements sur le RE sont indiqués seulement jusqu'à la fin du mois où le bénéficiaire atteint 18 ans.

Tableau 3 : Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions financières, demande de cotisation et/ou de subvention et demande de bon

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
401	01	Cotisation/subvention demandée = « N »	95 %	90 %	15
401	01	Cotisation/subvention demandée = « Y » (sans les informations sur le RE)	95 %	90 %	15
401	01	Cotisation/subvention demandée = « Y » (avec les informations sur le NAS du RE)	95 %	90 %	15
401	01	Cotisation/subvention demandée = « Y » (avec informations sur le NE de l'organisation)	95 %	90 %	15
401	05	Demande de bon (sans les informations sur le RE)	95 %	90 %	15
401	05	Demande de bon (avec les informations sur le NAS du RE)	95 %	90 %	15
401	05	Demande de bon (avec informations sur le NE de l'organisation)	95 %	90 %	15

4.1.4 Exigences d'essai du fichier 4 – Transactions de correction des demandes de cotisation et/ou de subvention, d'arrêt de la demande de bon, de suppression d'un titulaire et de révocation du consentement

Les transactions de correction des cotisations permettent à l'émetteur de corriger un montant de cotisation, de corriger les renseignements sur le RE ou de modifier le drapeau de demande d'attribution pour une cotisation déjà soumise.

Tableau 4 : Exigences d'essai du fichier 4 Transactions de correction des demandes de cotisation et/ou de subvention, d'arrêt de la demande de bon, de suppression d'un titulaire et de révocation du consentement

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
401	02	Correction des cotisations Exigence : montant de cotisation correct	95 %	90 %	5
401	02	Correction des cotisations Exigence : renseignements corrects sur le RE	95 %	90 %	5
401	02	Correction des cotisations Exigence : subvention demandée = « Y », quand la valeur précédente était « N »	95 %	90 %	5
401	06	Arrêt de la demande de bon (sans les renseignements sur le RE)	95 %	90 %	5
401	06	Arrêt de la demande de bon (avec les renseignements sur le NAS du RE)	95 %	90 %	5
401	06	Arrêt de la demande de bon (avec les renseignements sur le NE de l'organisation)	95 %	90 %	5
201	23	Suppression d'un titulaire	95 %	90 %	5
202	02	Révocation du consentement	95 %	90 %	5

4.1.5 Exigences d'essai du fichier 5 – Transactions liées au PAI et au PVI ainsi que transactions de remboursement et de fermeture de contrat

La transaction de remboursement peut être utilisée pour déclarer un remboursement ou un ajustement de résiliation, ou les deux.

Tableau 5 : Exigences d'essai du fichier 5 – Transactions liées au PAI et au PVI ainsi que transactions de remboursement et de fermeture de contrat

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
102	10	Fermer un contrat	95 %	90 %	5
401	10	Remboursement Motif = 01 – PAI	95 %	90 %	1
401	10	Remboursement Motif = 02 – PVI	95 %	90 %	1
401	10	Remboursement Motif = 03 – Résiliation du contrat	95 %	90 %	1
401	10	Remboursement Motif = 04 – Le contrat cesse d'être enregistré	95 %	90 %	1
401	10	Remboursement Motif = 05 – Le bénéficiaire cesse d'être admissible au CIPH	95 %	90 %	1
401	10	Remboursement Motif = 06 – Décès du bénéficiaire	95 %	90 %	1
401	10	Remboursement Motif = 07 – Inadmissibilité (selon la législation)	95 %	90 %	1

401	10	Remboursement Motif = 08 – Rectification au versement du bon	95 %	90 %	1
401	20	PAI	95 %	90 %	5
401	21	PVI	95 %	90 %	5

4.1.6 Exigences d'essai du fichier 6 – Transactions d'annulation et transactions relatives aux rapports

Les transactions initiales doivent être traitées avec succès avant d'envoyer la transaction d'annulation correspondante.

Tableau 6 : Exigences d'essai du fichier 6 – Transactions d'annulation et transactions relatives aux rapports

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
401	11	Annulation du remboursement	95 %	90 %	5
401	22	Annulation du PAI	95 %	90 %	5
401	23	Annulation du PVI	95 %	90 %	5
501	04	Annulation de choix du REID	95 %	90 %	5
701	01	Rapport mensuel de la JVM	95 %	90 %	5
701	02	Rapport des transferts des montants de la JVM et des gains	95 %	90 %	5

4.2 Annexe B : essai de transfert et de correction

Des essais de transfert et de correction peuvent être requis dans les circonstances suivantes :

- un transfert découlant d'une modification du régime
- une fusion ou une amalgamation

4.2.1 Fichier 1A et Fichier 1B – Données de référence

L'émetteur cédant (d'origine) doit d'abord soumettre deux fichiers avec des données de référence.

Tableau 7 : Fichier 1A – Données de référence

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Volume des transactions
101	01	Renseignements sur le contrat (ancien ID du régime type)	25
101	02	Renseignements sur le bénéficiaire (ancien ID du régime type)	25
101	03	Renseignements sur le titulaire (ancien ID du régime type)	25
401	01	Demande de cotisation/subvention	10
401	05	Demande de bon (ancien ID du régime type)	10

Tableau 8 : Fichier 1B – Données de référence

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Volume des transactions
503	01	Choix du REID (ancien ID du régime type)	10

4.2.2 Exigences d'essai du fichier 2A et 2B – Transactions de l'émetteur cessionnaire

Ces fichiers contiendront les transactions (avec le nouvel ID du régime type) que l'émetteur cessionnaire doit soumettre. La transaction liée à un contrat 101-01 doit avoir l'**indicateur de transfert défini à « Y » (Oui)** et les **valeurs pour « autre régime**

type » et « autre contrat » doivent correspondre aux valeurs existantes dans la base de données d’essai, ce qui signifie que les valeurs ont été correctement traitées dans le fichier 1. Tous les choix du REID actifs dans le cadre du plan de cession doivent être soumis de nouveau dans le cadre du plan d’acquisition en utilisant la transaction 501-03.

Tableau 9 : Exigences d’essai du fichier 2A – Transactions de l’émetteur cessionnaire

Type d’enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
101	01	Renseignements sur le contrat (nouvel ID du régime type)	100 %	100 %	25
101	02	Renseignements sur le bénéficiaire (nouvel ID du régime type)	100 %	100 %	25
101	03	Renseignements sur le titulaire (nouvel ID du régime type)	100 %	100 %	25
401	05	Demande de bon (nouvel ID du régime type)	100 %	100 %	10

Tableau 10 : Exigences d’essai du fichier 2B – Transactions de l’émetteur cessionnaire

Type d’enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
501	03	Choix du REID (nouvel ID du régime type)	100 %	100 %	10

4.2.3 Exigences d’essai du fichier 3 – Transactions de l’émetteur cédant

Le troisième fichier contiendra les données de l’émetteur cédant (d’origine), y compris l’ancien ID du régime type.

Tableau 11 : Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions de l'émetteur cédant

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
102	10	Fermeture du contrat (ancien ID du régime type)	100 %	100 %	25
701	02	Rapport des transferts des montants de la JVM et des gains	100 %	100 %	25

4.2.4 Exigences d'essai du fichier 4 – Transactions de correction des cotisations

Un essai de correction doit être effectué après l'essai de transfert. L'objectif est de vérifier que le nouveau système peut corriger les données provenant de l'ancien système. Le fichier contiendra les données de l'émetteur cessionnaire (nouvel émetteur), y compris le nouvel ID du régime type.

Tableau 12 : Exigences d'essai du fichier 4 – Transactions de correction des cotisations

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
401	02	Correction d'une cotisation précédemment transmise par le promoteur cédant (nouvel ID du régime type)	100 %	100 %	10

4.3 Annexe C : essai de roulement d'épargne-retraite

L'annexe C présente les exigences relatives au cycle d'essais d'industrie pour les transactions de roulement d'épargne-retraite. Les essais sont répartis en trois fichiers distincts et détaillés dans les sections suivantes.

Remarque : chaque fichier doit être mis à l'essai avec succès avant de passer au suivant, jusqu'à ce que toutes les exigences de chaque fichier soient satisfaites.

4.3.1 Fichier 1 – Données de référence

Les émetteurs doivent d'abord soumettre un fichier avec des données de référence pour établir les contrats et les bénéficiaires dans l'environnement d'essai. Il n'est pas nécessaire de soumettre le fichier 1 avec les données de base si cet essai est réalisé en même temps que le cycle d'essai complet.

Tableau 13 : Fichier 1 – Données de référence

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Volume des transactions
101	01	Renseignements sur le contrat	15
101	02	Renseignements sur le bénéficiaire	15
101	03	Renseignements sur le titulaire	15

4.3.2 Exigences d'essai du fichier 2 – Transactions de roulement d'épargne-retraite

La transaction de roulement d'épargne-retraite (401-08) sera envoyée dans le fichier 2.

Tableau 14 : Exigences d'essai du fichier 2 – Transactions de roulement d'épargne-retraite

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
401	08	Roulement d'épargne-retraite	95 %	90 %	15

4.3.3 Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions d'annulation du roulement d'épargne-retraite

La transaction d'annulation du roulement d'épargne-retraite (401-09) sera envoyée dans le fichier 3.

Tableau 15 : Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions d'annulation du roulement d'épargne-retraite

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
401	09	Annulation du roulement d'épargne-retraite	95 %	90 %	15

4.4 Annexe D : essai de roulement d'épargne-études

L'annexe D présente les exigences relatives au cycle d'essais d'industrie pour les transactions de roulement d'épargne-études. Les essais sont répartis en trois fichiers distincts et détaillés dans les sections suivantes.

Remarque : chaque fichier doit être mis à l'essai avec succès avant de passer au suivant, jusqu'à ce que toutes les exigences de chaque fichier soient satisfaites.

4.4.1 Fichier 1 – Données de référence

Les émetteurs doivent d'abord soumettre un fichier avec des données de référence pour établir les contrats et les bénéficiaires dans l'environnement d'essai. Il n'est pas nécessaire de soumettre le fichier 1 avec les données de base si cet essai est réalisé en même temps que le cycle d'essai complet.

Tableau 16 : Fichier 1 – Données de référence

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Volume des transactions
101	01	Renseignements sur le contrat	15
101	02	Renseignements sur le bénéficiaire	15
101	03	Renseignements sur le titulaire	15

4.4.2 Exigences d'essai du fichier 2 – Transactions de roulement d'épargne-études

La transaction de roulement d'épargne-études (401-30) sera envoyée dans le fichier 2.

Tableau 17 : Exigences d'essai du fichier 2 – Transactions de roulement d'épargne-études

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
401	30	Roulement d'épargne-études	95 %	90 %	15

4.4.3 Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions d'annulation du roulement d'épargne-études

La transaction d'annulation du roulement d'épargne-études (401-31) sera envoyée dans le fichier 3.

Tableau 18 : Exigences d'essai du fichier 3 – Transactions d'annulation du roulement d'épargne-études

Type d'enregistrement	Type de transaction	Description	Taux de réussite du format des données	Taux de réussite global	Volume des transactions
401	31	Annulation du roulement d'épargne-études	95 %	90 %	15